

Accueil sécurité en milieu industriel

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce support s'adresse à l'ensemble des salariés et notamment:

- aux nouveaux embauchés ;
- aux personnels intérimaires ;
- aux stagiaires.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.).

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera, capable :

- d'identifier les principaux dangers dans l'entreprise ;
- de connaître les facteurs de risques ;
- de connaître les mesures de prévention.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 45 minutes

Généralités

Conformément aux Articles L4141-1 et L4141-2 du «Code du Travail», l'ensemble du personnel d'une entreprise doit être informé par l'employeur des risques pour la santé et la sécurité auxquels il est exposé sur son lieu de travail et des mesures prises pour y remédier. Ce module présente les différents risques pour la santé et la sécurité liés au poste de travail d'un collaborateur en milieu industriel. Il apporte les informations essentielles pour appréhender chaque risque et ainsi adopter quotidiennement les mesures de prévention spécifiques.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

- Chapitre 1 : Risque incendie
- Chapitre 2 : Évacuer en sécurité
- Chapitre 3 : Conduite à tenir en cas d'accident sur les lieux de travail
- Chapitre 4 : Manutentions manuelles
- Chapitre 5 : Risque routier
- Chapitre 6 : Circulation dans l'entreprise
- Chapitre 7 : Bruit au travail
- Chapitre 8 : Risques liés à l'électricité
- Chapitre 9 : Produits chimiques
- Chapitre 10 : Risques liés à la conduite d'engins

Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées